



Garantie d'un liner

Par joeli

Bonjour,

J'ai acheté le 13 juin 2024 un liner Trigano pour piscine hors sol chez Manomano. Voici 8 jours, lors de la remise en eau, J'ai constaté rapidement une fuite. Après prise de contact par mail, Manomano m'a demandé d'envoyer une photo de la piscine sans autre précision. Après cet envoi, j'ai reçu un second mail de leur part dont voici un extrait "merci de nous faire parvenir une photo permettant de voir le défaut sur le liner. Nous vous précisons que la garantie des liners est strictement limitée aux défauts de soudure. Si c'est le cas vous pourrez en bénéficier, dans le cas contraire vous pourrez peut-être réparer ce liner avec un kit spécifique. La preuve de cette anomalie devra nous être faite en nous expédiant par mail des photos de cette soudure défectueuse."

N'étant pas spécialiste des soudures, je le leur ai indiqué. La réponse de leur part a été d'appeler le SAV, chose faite ce matin. De nouveau le SAV me demande la photo de la soudure défectueuse. Que dois-je faire si je n'arrive pas à la repérer ? D'ailleurs, il pourrait s'agir d'une mauvaise qualité du revêtement du liner entraînant une porosité ou un autre défaut. En outre, je pensais que la garantie légale de conformité prévalait sur la garantie commerciale, ce que m'a opposé le SAV Trigano.

Merci d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement.